



**Direction Générale des
Services**

Direction du Développement Territorial

DDT-Service des Contrats

Affaire suivie par : N Beneyto
Poste: 76 39

2012-CG-6-3602

RAPPORT AU CONSEIL GENERAL

Séance du vendredi 22 juin 2012

**CONTRATS DÉPARTEMENTAUX DU CHESNAY, DE L'ETANG LA
VILLE, FONTENAY LE FLEURY, MAGNANVILLE, MANTES LA
VILLE, VERSAILLES, LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DES 2
RIVES DE LA SEINE ET DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL BAILLY NOISY**

Mission :	S'engager pour un département équilibré et attractif
Politique :	Rendre possible l'équipement des communes pour des services équitables à tous les Yvelinois
Secteur :	Permettre aux communes yvelinoises de se doter d'équipements en phase avec les besoins de leur territoire
Programme :	Contrats départementaux

Données financières (en euros)	AP 2012	CP 2012
Montant actualisé	6 900 000	600 000
Montant déjà engagé	1 207 534	0
Montant disponible	5 692 466	600 000
Montant réservé pour ce rapport	3 719 230	441 160

Répartition prévisionnelle par année	Montant pluriannuel	2012	2013	2014	2015
Répartition de l'AP du présent rapport (échancier prévisionnel de versement)	3 719 230	441 160	2 081 084	1 196 986	-

Les contrats départementaux concourent à développer l'offre d'équipements et de services et à valoriser le cadre de vie au travers d'actions sur les espaces publics, l'environnement et le patrimoine. Ils peuvent être mis en œuvre dans les collectivités de plus de 2000 habitants du département, soit 105 communes et 15 EPCI à fiscalité propre.

Les communes du Chesnay, l'Etang-la-Ville, Fontenay-Fleury, Magnanville, Mantes-la-Ville, Versailles, la Communauté d'Agglomération des Deux Rives de la Seine et le Syndicat Intercommunal Bailly-Noisy ont sollicité le Conseil général pour signer un contrat départemental. Ces contrats représentent entre 269 230 € et 525 000 € de subvention par collectivité.

Le règlement des contrats départementaux adopté le 27 juin 2003 et modifié le 22 septembre 2006 permet aux collectivités de plus de 2 000 habitants de réaliser des travaux d'intérêt public avec l'aide financière du Département. Le taux d'intervention est fixé à 30% et le plafond de la dépense subventionnable s'élève à 1,3 M€ HT, pour les collectivités des territoires à dominante rurale, et à 1,5 M€ HT pour les collectivités des territoires à dominante urbaine.

Le présent rapport a pour objet de proposer l'adoption des dossiers de contrats suivants, décrits dans les fiches de synthèse ci-jointes :

	Equipements sociaux	Equipements scolaires	Equipements sportifs et socio-éducatifs	Equipements culturels	Autres équipements et aménagement d'espaces
Contrat du CHESNAY	X	X			
Contrat de PÉTANG-LA-VILLE			X		
Contrat de FONTENAY-FLEURY	X	X		X	
Contrat de MAGNANVILLE			X		X
Contrat de MANTES-LA-VILLE	X		X		
Contrat de VERSAILLES					X
Contrat de la communauté d'agglomération DES DEUX RIVES DE LA SEINE				X	X
Contrat du SYNDICAT INTERCOMMUNAL BAILLY-NOISY			X		

CONTRAT DÉPARTEMENTAL DU CHESNAY

(4^{ème} contrat départemental)

I- Présentation de la collectivité

Superficie du territoire : 424 hectares.

Localisation de la collectivité : au nord-est du département dans le canton du Chesnay

Population : 29 897 habitants (RP 2009 population totale)

Evolution depuis 1999-2009 : +3% (pop. RGP 99 : 28 942 habitants)

Solde migratoire 1999-2008 : - 3%

Logements : 14 068 logements en 2006

Evolution - rythme annuel moyen de construction 2000-2004 : 33 logements

II- Environnement de la collectivité

OIN : La commune est partie prenante de l'OIN Paris-Saclay.

SDADEY : La commune constitue avec Versailles une entité principale.

SDEN : la forêt de Fausse-Repose a une fonction récréative.

SDVVV : Le schéma départemental identifie un itinéraire cyclable en site propre aménagé le long de la RD 186 (rue de Saint Germain)

PLU : approuvé le 12 février 2005 et révisé le 30 juin 2011.

EPCI : La commune est l'une des seules de la couronne dense de l'est du département à n'être membre d'aucun EPCI. Le Schéma Départemental de la Coopération Intercommunale (SDCI), arrêté par le Préfet le 19 décembre 2011, prévoit son intégration à la Communauté d'Agglomération de Versailles Grand Parc.

EPFY : La commune n'a signé aucune convention foncière.

III- Objectifs de la collectivité en matière d'offre d'équipements et d'aménagement d'espaces publics

La commune souhaite concentrer ses investissements dans le contrat départemental sur des équipements d'accueil de la petite enfance et périscolaires. En matière de petite enfance, la commune est actuellement dotée d'une crèche familiale (47 places), de deux haltes-garderies (42 places), de cinq crèches collectives (227 places) et de 79 assistantes maternelles (223 places). Les équipements périscolaires communaux comprennent un centre de loisirs (300 places) et des locaux répartis dans quatre groupes scolaires (180 places).

IV- Description des opérations (cf. illustrations en annexe)

Il est à noter que cette collectivité n'a pas fait appel au CAUE ni aux Espaces Info Energie dans l'élaboration de ces dossiers. Ces acteurs publics sont en effet à la disposition des collectivités pour les aider à réaliser leurs projets urbains.

Le site Guynemer comprend une école primaire, une école maternelle et une halte-garderie. Le bâtiment nécessite une réhabilitation totale pour en améliorer la fonctionnalité. Cette restructuration permettra de créer un espace dédié à l'accueil de loisirs périscolaire et d'implanter un établissement multi-accueil de petite enfance, pour partie en extension du bâti existant. La réhabilitation du bâti prévoit la mise en place d'une isolation thermique par l'extérieur recouverte d'un bardage en bois et le changement de l'ensemble des menuiseries. Les toitures terrasses en extension seront végétalisées.

1- Création d'un accueil de loisirs

L'opportunité de créer un accueil de loisirs périscolaire sur le site Guynemer est liée à :

- une carence globale de places,
- une localisation permettant une bonne répartition de l'offre sur le territoire communal,
- une proximité avec des équipements sportifs,
- une mutualisation des locaux,
- l'amélioration de l'accueil du soir qui s'effectue, actuellement dans le préau de l'école.

144 enfants seront accueillis dans 260 m² dédié à la structure périscolaire qui partagera, avec l'école, la salle polyvalente, les locaux de restauration, les sanitaires et les espaces extérieurs. Ces locaux bénéficieront d'un accès indépendant depuis le hall du bâtiment.

Montant des travaux HT, en euros	973 277
Subvention départementale (21%)	206 100

2- Création d'un multi-accueil

Seulement six demandes sur dix d'accueil dans une structure collective sont aujourd'hui honorées. La municipalité souhaite développer son offre de places.

La nouvelle structure multi-accueil de petite enfance d'une capacité de 40 berceaux doit s'implanter dans les locaux actuels de la halte-garderie dont le déménagement est programmé. L'extension du bâtiment jusqu'en limite de parcelle permettra de créer une surface d'environ 600 m². Les locaux organisés en deux sections (les bébés et les moyens-grands) s'articuleront autour d'un patio végétalisé.

Montant des travaux HT, en euros	1 389 105
Subvention départementale (15%)	204 000

3- Aménagement des abords du site Guynemer

L'accès à l'équipement existant est aujourd'hui saturé et inadapté. La création d'entités de natures différentes est l'occasion de repenser les abords du site.

Le projet prévoit de créer, depuis la rue, un accès pour chaque entité (école, multi-accueil petite enfance, accueil de loisirs) et de privilégier la végétalisation en limitant les espaces résiduels. Au droit de l'école, des espaces d'attente pour les sorties de classes seront aménagés et un emplacement pour une dépose minute sera réalisée.

Montant des travaux HT, en euros	210 312
Subvention départementale (19%)	39 900

V- Proposition de décision

Les projets de la commune du CHESNAY, approuvés par **la délibération du conseil municipal du 30 juin 2011**, sont conformes au règlement des contrats départementaux.

Il est proposé de retenir l'ensemble des opérations pour un montant de 1 500 000 euros HT financés au taux de **30%** **soit une subvention totale du département des Yvelines de 450 000 euros** qui se répartit selon le tableau ci-après.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL DE LA COMMUNE DU CHESNAY (en euros)

OPERATIONS	Montant des travaux H.T.	Montant plafonné par le département	Subvention du département des Yvelines	Subvention de la CAF	Part communale	Année de commencement des travaux
1- Création d'un accueil de loisirs	973 277	687 000	206 100	222 000	545 177	2012
			21%	23%	56%	
2- Création d'un multi-accueil	1 389 105	680 000	204 000	136 357	1 048 748	2012
			15%	10%	75%	
3- Aménagement des abords du site Guynemer	210 312	133 000	39 900	0	170 412	2014
			19%	0	81%	
TOTAUX	2 572 694	1 500 000	450 000	358 357	1 764 337	

CONTRAT DEPARTEMENTAL DE L'ETANG LA VILLE

(3^{ème} contrat départemental)

I- Présentation de la collectivité

Superficie du territoire : 539 hectares.

Localisation de la collectivité : au nord ouest du département dans le canton de Saint Nom la Bretèche.

Population : 4 942 habitants (RP 2009 population totale)

Evolution depuis 1999-2009 : 8% (pop. RGP 99 : 4 564 habitants)

Solde migratoire 1999-2008 : 3%

Logements : 1 908 logements en 2006

Evolution - rythme annuel moyen de construction 2000-2004 : 10 logements

II- Environnement de la collectivité

SDADEY : La commune fait partie de la couronne urbaine du pôle de Saint Germain en Laye.

SDEN : la forêt de Marly a une fonction récréative.

PLU : approuvé le 3 mars 2009.

EPCI : La commune n'est membre d'aucun EPCI. Le Schéma Départemental de la Coopération Intercommunale (SDCI), arrêté par le Préfet le 19 décembre 2011, prévoit son intégration à la Communauté de Communes « Seine et forêts ».

EFPY : La commune n'a signé aucune convention foncière.

III- Objectifs de la collectivité en matière d'offre d'équipements et d'aménagement d'espaces publics

La commune souhaite concentrer ses investissements dans le contrat départemental sur l'aménagement et la construction d'équipements sportifs. Dans ce domaine, la collectivité dispose d'un terrain de football, d'un terrain de basket, de 5 courts de tennis et de 3 salles multisports. Les terrains de plein air se concentrent sur le site du Val des Sources.

IV- Description des opérations (cf. illustrations en annexe)

Il est à noter que cette collectivité n'a pas fait appel au CAUE ni aux Espaces Info Energie dans l'élaboration de ces dossiers. Ces acteurs publics sont en effet à la disposition des collectivités pour les aider à réaliser leurs projets urbains.

1- Création d'un terrain de football en gazon synthétique

Le terrain de football existant en stabilisé est vétuste et nécessite une restructuration pour être homologué par la fédération nationale.

La municipalité a fait le choix d'un gazon synthétique pour permettre une utilisation plus ample sur l'année. Ainsi, le terrain pourra être utilisé par les adhérents du club de football mais également par les centres de loisirs et par les écoles. Le projet prévoit :

- le terrassement du terrain et la mise en œuvre du revêtement synthétique,
- la réfection des allées périphériques
- la mise en place des équipements : buts, abris de touche et main courante,
- la réfection de l'éclairage

Montant des travaux HT, en euros	831 834
Subvention départementale (22%)	186 000

2- Construction de deux courts de tennis couverts

Afin d'optimiser l'utilisation des courts de tennis, la municipalité souhaite remplacer 2 courts de plein air par 2 courts couverts.

Le projet prévoit de construire une salle de sport qui accueillera, en plus des 2 courts de tennis, des vestiaires, un bureau, un local de rangement et un club house. Ce nouveau bâtiment, qui sera implanté entre le terrain de football et les 3 courts de plein air restants, présentera une architecture simple composée d'une toiture cintrée sur une base rectangulaire. Les pignons seront percés pour permettre un éclairage naturel et la façade principale sera revêtue d'un bardage en bois.

Montant des travaux HT, en euros	937 464
Subvention départementale (26%)	240 000

3- Aménagement des abords des équipements sportifs

La construction des courts de tennis couverts en lieu et place de terrains de plein air et la restructuration du terrain de football nécessitent un aménagement des abords de ces équipements.

Le projet prévoit l'aménagement d'une voie carrossable, en enrobé, présentant une aire de retournement au droit de laquelle 2 places de parking seront matérialisées. Le reste du site sera desservi par des cheminements en stabilisé. Le site étant déjà arboré, il n'est prévu que la plantation de quelques grands sujets regroupés au centre d'une pelouse. Enfin, du mobilier urbain et un éclairage seront mis en place.

Montant des travaux HT, en euros	158 927
Subvention départementale (15%)	24 000

V- Proposition de décision

Les projets de la commune de l'Etang la Ville, approuvés par **la délibération du conseil municipal du 20 mars 2012**, sont conformes au règlement des contrats départementaux.

Il est proposé de retenir l'ensemble des opérations pour un montant de 1 500 000 euros HT financés au taux de **30%** soit une **subvention totale du département des Yvelines de 450 000 euros** qui se répartit selon le tableau ci-après.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL DE LA COMMUNE DE L'ETANG LA VILLE (en euros)

OPERATIONS	Montant des travaux H.T.	Montant plafonné par le département	Subvention du département des Yvelines	Subvention de la région Ile de France	Fédération Française de Football et de Tennis	Réserve parlementaire	Part communale	Année de commencement des travaux
1- Création d'un terrain de football en gazon synthétique	831 834	620 000	186 000	163 850	15 000	15 000	451 984	2012
			22%	20%	2%	2%	54%	
2- Construction de deux courts de tennis couverts	937 464	800 000	240 000	-	24 000	-	673 464	2013
			26%	-	2%	-	72%	
4- Aménagement des abords des équipements sportifs	158 927	80 000	24 000	-	-	-	134 927	2013
			15%	-	-	-	85%	
TOTAUX	1 928 225	1 500 000	450 000	163 850	39 000	15 000	1 260 375	

CONTRAT DEPARTEMENTAL DE FONTENAY LE FLEURY

(3^{ème} contrat départemental)

I- Présentation de la collectivité

Superficie du territoire : 543 hectares.

Localisation de la collectivité : à l'ouest du département dans le canton de Saint Cyr l'Ecole.

Population : 12 735 habitants (RP 2009 population totale)

Evolution depuis 1999-2009 : 0% (pop. RGP 99 : 12 676 habitants)

Solde migratoire 1999-2008 : - 9%

Logements : 5 827 logements en 2006

Evolution - rythme annuel moyen de construction 2000-2004 : 24 logements

La commune de Versailles a signé un CDOR pour la période 2007-2012 avec une programmation annuelle de 134 logements, dont 20% en locatif social.

II- Environnement de la collectivité

OIN : La commune est partie prenante de l'OIN Paris-Saclay.

SDADEY : La commune fait partie de la couronne urbaine du pôle Versailles/Le Chesnay.

SDEN : - le pourtour urbanisé a une fonction de coupure verte et de maîtrise des fronts urbains;

- le nord de la commune a une fonction d'espace agricole ;

- les bois de La Chapelle Saint Jean, des missionnaires et le bois Gaze ainsi que le Clos de la Faisanderie ont une fonction d'espaces à vocation de loisirs.

SDVVV : Le schéma départemental identifie un itinéraire cyclable aménagé au nord de la commune, sur le tracé de l'allée royale de Villepreux.

PLU : approuvé le 18 avril 2005 et révisé le 13 octobre 2011.

EPCI : La commune est membre de la Communauté d'Agglomération de Versailles Grand Parc.

EPFY : Une convention de veille foncière d'une durée de deux ans (CA 26/03/2009) a été conclue avec la commune pour la réalisation de programmes d'habitat. Le montant de l'engagement financier maximal s'élève à 2 000 000 €.

III- Objectifs de la collectivité en matière d'offre d'équipements et d'aménagement d'espaces publics

La commune souhaite concentrer ses investissements dans le contrat départemental sur le développement de l'offre d'accueil de la petite enfance et sur la mise aux normes de ces équipements scolaires. Dans ce domaine de la petite enfance, la collectivité dispose de 3 structures d'accueil collectif, d'une capacité totale de 135 places, et d'une crèche familiale. Dans le domaine scolaire, le diagnostic d'accessibilité a porté sur 6 des 8 écoles communales soit l'ensemble du patrimoine scolaire puisque deux écoles font l'objet d'une démolition-reconstruction (financée par le conseil Général dans le cadre du dispositif exceptionnel en faveur des équipements scolaires).

IV- Description des opérations (cf. illustrations en annexe)

Il est à noter que cette collectivité n'a pas fait appel au CAUE ni aux Espaces Info Energie dans l'élaboration de ces dossiers. Ces acteurs publics sont en effet à la disposition des collectivités pour les aider à réaliser leurs projets urbains.

1- Création d'une structure petite enfance

Deux des structures d'accueil collectifs sont installées dans des locaux aujourd'hui vétustes. Par ailleurs, au regard de la construction récente de nombreux logements, la municipalité souhaite augmenter la capacité d'accueil globale sur la commune.

Le projet prévoit de déménager les deux structures précitées dans de nouveaux locaux qui permettront de porter la capacité d'accueil de 80 à 100 berceaux. La localisation du nouveau bâtiment sur le site du solarium de la piscine communale, aujourd'hui vétuste et vouée à être démolie, a été choisie pour sa proximité avec de nombreux équipements scolaires et sportifs. Sur une surface de 1 150 m² de plain pied, l'équipement présentera deux corps de bâtiments dont l'un abritera les locaux de services et une grande salle polyvalente de 54 m² alors que l'autre sera dédié à l'accueil des enfants par section d'âge.

Montant des travaux HT, en euros	4 124 578
Subvention départementale (8%)	315 000

2- Restauration de l'église Saint Germain

L'église Saint-Germain se situe dans le quartier de la Plaine au nord du territoire communal. L'édifice a fait l'objet d'un diagnostic approfondi qui a identifié de nombreux désordres structurels dus, notamment, à des mouvements de charpente.

Au-delà des travaux de consolidation définitifs, la municipalité souhaite saisir l'occasion d'une intervention sur l'édifice pour en faire une restauration complète. Le projet prévoit notamment :

- la restauration et le renforcement des charpentes
- la restauration de la couverture et la reprise des maçonneries attenantes
- la restauration des parements en pierre des façades

Montant des travaux HT, en euros	729 309
Subvention départementale (25%)	182 000

3- Mise en accessibilité de la maternelle Descartes

L'école maternelle Descartes dont la construction date de 1969 compte 5 classes. Le projet de mise aux normes s'inscrit dans le cadre des obligations réglementaires issues de la loi du 11 février 2005 qui impose la mise en accessibilité effective (tout type de handicap confondu) des établissements recevant du public avant le 1^{er} janvier 2015.

Les préconisations de travaux sont issues d'un diagnostic spécifique et portent notamment sur :

- L'adaptation des sanitaires
- La mise aux normes des ouvrants
- La création de rampes d'accès depuis l'extérieur

Montant des travaux HT, en euros	91 500
Subvention départementale (31%)	28 000

V- Proposition de décision

Les projets de la commune de Fontenay le Fleury, approuvés par **la délibération du conseil municipal du 29 mars 2012**, sont conformes au règlement des contrats départementaux.

Il est proposé de retenir l'ensemble des opérations pour un montant de 1 500 000 euros HT financés au taux de **35%** (taux bonifié selon la délibération du Conseil Général du 16 décembre 2011) **soit une subvention totale du département des Yvelines de 525 000 euros** qui se répartit selon le tableau ci-après.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL DE LA COMMUNE DE FONTENAY-LE-FLEURY (en euros)

OPERATIONS	Montant des travaux H.T.	Montant plafonné par le département	Subvention du département des Yvelines	Subvention de la région Ile de France	DETR	CAF	Part communale	Année de commencement des travaux
1- Construction d'une structure petite enfance	4 124 578	900 000	315 000	250 000	150 000	1 284 000	2 125 578	2012
			8%	6%	4%	31%	51%	
2- Restauration de l'église Saint Germain	729 309	520 000	182 000	-	-	-	547 309	2013
			25%	-	-	-	75%	
3- Mise en accessibilité de la maternelle Descartes	91 500	80 000	28 000	-	-	-	63 500	2013
			31%	-	-	-	69%	
TOTAUX	4 945 387	1 500 000	525 000	250 000	150 000	1 284 000	2 736 387	

CONTRAT DEPARTEMENTAL DE MAGNANVILLE

(5^{ème} contrat départemental)

I- Présentation de la collectivité

Superficie du territoire : 470 hectares.

Localisation de la collectivité : au nord-ouest du département dans le canton de Mantes-la-Ville

Population : 5 792 habitants (RP 2009 population totale)

Evolution depuis 1999-2009 : +0% (pop. RGP 99 : 5 790 habitants)

Solde migratoire 1999-2008 : +3 %

Logements : 2 037 logements en 2008

Evolution de l'offre de logement : rythme annuel moyen de construction 2000-2004 : 1 logement

La commune a signé un premier CDOR pour la période 2006-2009. Les objectifs ont été atteints à 97%, le rythme de construction a été légèrement inférieur à l'objectif fixé soit 63 logements par an contre un objectif de 68 logements par an. Au regard de nouveaux projets, la commune va signer un second CDOR pour la période 2011-2013, avec une programmation de 103 logements, dont minimum 24% en locatif social et 70% en logements collectifs.

II- Environnement de la collectivité

PLU : Approuvé le 6 août 1982, le POS a été modifié le 24 septembre 2007. Il vise à privilégier le renouvellement urbain au sein du tissu bâti existant et améliorer le cadre de vie. L'élaboration d'un PLU est envisagée.

OIN : La commune est partie prenante de l'OIN Seine-Aval. Elle est concernée par un périmètre juridique.

SDADEY : La commune fait partie du pôle structurant de Mantes-la-Jolie, au niveau de la couronne urbaine.

EPCI : La commune fait partie de la communauté d'agglomération de Mantes-en-Yvelines (CAMY).

EPFY : Une convention d'action foncière d'une durée de deux ans (CA 17/12/08) a été conclue avec la commune pour la veille et la maîtrise foncière pour la réalisation de programmes d'habitat participant à la mise en œuvre des objectifs de diversification du parc de logements dans le secteur des Brosses. Le montant de l'engagement financier maximal s'élève à 8 000 000 d'euros.

III- Objectifs de la collectivité en matière d'offre d'équipements et d'aménagement d'espaces publics

Le complexe sportif communal regroupe la majorité des équipements sportifs de la commune soit 7 courts de tennis, 3 terrains de football, un gymnase avec dojo, une salle polyvalente, une maison des sports, un terrain de pétanque et un terrain multisports.

IV- Description des opérations (cf. illustrations en annexe)

Il est à noter que cette collectivité n'a pas fait appel au CAUE ni aux Espaces Info Energie dans l'élaboration de ces dossiers. Ces acteurs publics sont en effet à la disposition des collectivités pour les aider à réaliser leurs projets urbains.

1- Construction de deux courts de tennis couverts

Le club de tennis de Magnanville, qui compte 375 adhérents dont 200 jeunes de moins de 18 ans inscrits à l'école de tennis, utilise les sept courts de tennis extérieurs non éclairés situés sur le complexe sportif communal. En cas d'intempéries, de nombreux cours sont annulés faute d'équipements intérieurs suffisants. Le gymnase communal et la salle polyvalente sont utilisés occasionnellement pour assurer les cours de l'école de tennis.

Pour répondre à la demande des utilisateurs, la commune souhaite construire deux courts de tennis couverts supplémentaires. Ce nouvel équipement, d'une superficie de 1300 m², permettra de développer les cours auprès des adultes le soir et libérera les créneaux occupés dans le gymnase et la salle polyvalente. L'offre multisports pourra ainsi être développée pour les autres associations sportives. Par ailleurs, cette salle qui permet également la pratique du badminton permettra au collège de profiter d'un équipement couvert supplémentaire pour la pratique de l'EPS.

Montant des travaux HT, en euros	969 033
Subvention départementale (33,5%)	323 323

2- Construction d'un local technique

La municipalité souhaite créer un local technique spécifique sur le site du complexe sportif communal Firmin Riffaud pour limiter les déplacements et optimiser les ressources. Ce nouveau local de 158 m² construit dans le prolongement des deux courts de tennis couverts regroupera les matériels et matériaux nécessaires aux agents des services techniques communaux en charge de l'entretien du site.

Montant des travaux HT, en euros	425 448
Subvention départementale (35%)	148 907

3- Extension de la salle polyvalente

Construite dans les années 80, la salle polyvalente située sur le complexe sportif communal, ne dispose pas de locaux de stockage suffisants. La commune souhaite réaliser une extension en rez-de-chaussée de 40 m², accessible depuis la salle polyvalente, pour créer un local destiné au rangement des tables et des chaises.

Montant des travaux HT, en euros	150 772
Subvention départementale (35%)	52 770

Démarche pour des projets durables d'équipements publics

- **La dimension sociale du projet**

La commune est engagée dans la mise en œuvre de contrats d'insertion professionnelle. Elle a récemment conclu un contrat unique d'insertion (CUI) en partie affecté au gardiennage du complexe sportif.

- **Les caractéristiques intrinsèques du bâtiment**

Le bâtiment destiné aux courts de tennis couverts a été conçu pour limiter la consommation énergétique. Il ne sera pas chauffé dans la partie sportive, la ventilation sera naturelle et l'installation de puits de lumière favorisera un éclairage naturel.

- **La gestion raisonnée de l'eau**

Des cuves de récupération d'eaux pluviales d'une contenance de 60 m³ seront utilisées pour l'arrosage des espaces verts de la commune.

V- Proposition de décision

Les projets de la commune de MAGNANVILLE, approuvés par **la délibération du conseil municipal du 12 décembre 2011**, sont conformes au règlement des contrats départementaux.

Il est proposé de retenir l'ensemble des opérations pour un montant de 1 500 000 euros HT financés au taux de **35%** (taux bonifié selon la délibération du Conseil Général du 16 décembre 2011) **soit une subvention totale du département des Yvelines de 525 000 euros** qui se répartit selon le tableau ci-après.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL DE
LA COMMUNE DE MAGNANVILLE (en euros)

OPERATIONS	Montant des travaux H.T.	Montant plafonné des travaux	Subvention du département des Yvelines	Subvention de la Région	Part communale	Année de commencement des travaux
1- Construction de deux courts de tennis couverts	969 033	923 780	323 323	323 323	322 387	2012
			33,5%	33,5%	33%	
2- Construction d'un local technique	425 448	425 448	148 907	148 907	127 634	2012
			35%	35%	30%	
3- Extension de la salle polyvalente	150 772	150 772	52 770	52 770	45 232	2012
			35%	35%	30%	
TOTAUX	1 545 253	1 500 000	525 000	525 000	495 253	

CONTRAT DEPARTEMENTAL DE MANTES-LA-VILLE

(5^{ème} contrat départemental)

I- Présentation de la collectivité

Superficie du territoire : 605 hectares.

Localisation de la collectivité : au nord-ouest du département dans le canton de Mantes-la-Ville

Population : 19 087 habitants (RP 2008 population totale)

Evolution depuis 1999 : - 1,4% (pop. RGP 99 : 19 363 habitants)

Solde migratoire 1999-2008 : - 10%

Evolution de l'offre de logement : rythme annuel moyen de construction 2000-2004 : 37 logements

La commune a signé un CDOR pour la période 2006-2011, sur une base de programmation de 832 logements, dont minimum 17% en locatif social et 78% en logements collectifs.

II- Environnement de la collectivité

OIN : La commune de MANTES-LA-VILLE est partie prenante de l'OIN Seine-Aval. Elle est concernée par un périmètre juridique.

SDADEY : La commune fait partie du pôle structurant de Mantes-la-Jolie en tant qu'entité principale.

SDEN : Les préconisations portent sur la protection et la mise en valeur des espaces naturels et boisés situés le long de la Vaucouleurs.

SDVVV : Le schéma départemental identifie un itinéraire en site partagé qui traverse la commune du nord au sud le long de la RD 983.

Le PLU a été approuvé le 26 septembre 2005. Les orientations du Plan d'Aménagement et de Développement Durable portent sur une volonté forte de prendre pleinement part à la dynamique urbaine et économique du cœur de l'agglomération. La commune de Mantes-la-Ville est comprise dans le périmètre du Projet Mantes en Yvelines dans lequel elle occupe une place centrale en terme de développement économique.

EPCI : La commune fait partie de la communauté d'agglomération de Mantes-en-Yvelines (CAMY).

EPFY : Une convention d'action foncière d'une durée de deux ans (CA 01/07/10) a été conclue avec la commune pour la réalisation d'un projet urbain à vocation d'habitat. Le montant de l'engagement financier maximal s'élève à 3 000 000 d'euros.

III- Objectifs de la collectivité en matière d'offre d'équipements et d'aménagement d'espaces publics

Après la mise en œuvre d'un important projet de renouvellement urbain dans les trois quartiers prioritaires et le centre, pour mieux accueillir la population déjà présente sur le territoire, la Ville souhaite concentrer ses investissements sur la période 2010-2013, sur la remise à niveau des équipements communaux existants. En 2009, la commune a lancé un diagnostic technique sur l'ensemble des bâtiments recevant du public en vue de l'établissement d'une programmation pluriannuelle des investissements. Sur cette base, il a été décidé de rénover deux centres de vie sociale et de supprimer les différentes structures énergivores et vétustes accueillant aujourd'hui les associations pour les remplacer par un lieu d'accueil unique.

IV- Description des opérations (cf. illustrations en annexe)

Il est à noter que cette collectivité n'a pas fait appel au CAUE ni aux Espaces Info Energie dans l'élaboration de ces dossiers. Ces acteurs publics sont en effet à la disposition des collectivités pour les aider à réaliser leurs projets urbains.

1- Construction d'une maison des associations

La commune souhaite construire une nouvelle Maison des Associations pour offrir aux associations locales un espace de rencontres et de dialogue adapté à leurs besoins. Aujourd'hui, les associations sont accueillies dans trois structures vétustes, dont certaines ont dû être fermées car elles ne répondaient plus aux normes de sécurité minimum.

D'une superficie de 930 m² et constituée de trois étages et un sous-sol, la Maison des Associations sera édifiée sur le site de l'ancienne biscuiterie Gringoire. Le bâtiment comprendra au rez-de-chaussée un hall d'accueil et une grande salle d'activité polyvalente d'une capacité de 200 places pouvant accueillir des réunions, des spectacles ou de manifestations associatives. Dix bureaux et trois salles d'activités situés en étage seront dédiés à quelques associations spécifiques, qui bénéficient déjà de bureaux permanents. Le sous-sol comprendra des espaces de stockages et les archives. L'aménagement des espaces extérieurs comprendra notamment un parking de 41 places dont 2 places réservées pour les personnes à mobilité réduite.

Montant des travaux HT, en euros	2 418 500
Subvention départementale (13%)	315 000

2- Réhabilitation et extension d'un centre de vie sociale (Arche en Ciel)

Le centre de vie sociale Arche en Ciel situé dans le quartier des Brouets est composé de locaux vétustes, exigus et inadaptés. Des dysfonctionnements importants nuisent aux conditions de travail du personnel et à la qualité de l'accueil des personnes qui le fréquentent.

Le projet prévoit la construction de deux extensions (100 m²) qui permettront de créer une salle de réunion et de transférer la cuisine et le bureau du directeur. Les locaux existants libérés seront réorganisés pour créer un bureau d'accueil indépendant, deux bureaux supplémentaires pour recevoir les familles et une infirmerie.

Par ailleurs, les travaux comprendront une réfection des sols et des faux-plafonds, le rafraîchissement des peintures murales et des boiseries, la réfection des sanitaires et de la ventilation mécanique contrôlée (VMC). Enfin, une remise aux normes complète du bâtiment sera effectuée pour respecter la réglementation en matière de sécurité incendie.

Montant des travaux HT, en euros	300 000
Subvention départementale (35%)	105 000

3- Réhabilitation et extension d'un centre de vie sociale (Augustin Serre)

Le centre de vie sociale Augustin Serre est situé dans le quartier des Merisiers à proximité du stade Aimé Bergeal. Le bâtiment est composé d'une partie neuve et d'une partie ancienne, située au rez-de-chaussée d'un ancien logement réhabilité. Les principaux dysfonctionnements identifiés par le diagnostic technique sont le manque d'isolation acoustique de l'établissement, le non respect de la réglementation en matière d'accessibilité des personnes à mobilité réduite, l'exiguïté des locaux et des espaces extérieurs non aménagés.

Le programme des travaux inclut la transformation et le réaménagement d'un logement (115 m²) situé au premier étage de la partie ancienne du bâtiment. Ces nouveaux locaux accueilleront une bibliothèque et trois bureaux administratifs. Ils seront reliés au rez-de-chaussée par l'escalier existant et un nouvel ascenseur. Le hall d'accueil et les pièces principales feront l'objet d'un traitement acoustique pour améliorer le confort du personnel et des utilisateurs. L'établissement fera également l'objet de travaux de mise aux normes en matière d'accessibilité, de sécurité incendie et d'étanchéité. Enfin, les espaces extérieurs seront réaménagés et leur accès amélioré avec la création d'une porte fenêtre dans l'une des salles d'activités.

Montant des travaux HT, en euros	300 000
Subvention départementale (35%)	105 000

V- Proposition de décision

Les projets de la commune de MANTES-LA-VILLE, approuvés par **la délibération du conseil municipal du 6 février 2012**, sont conformes au règlement des contrats départementaux.

Il est proposé de retenir l'ensemble des opérations pour un montant de 1 500 000 euros HT financés au taux de **35%** (taux bonifié selon la délibération du Conseil Général du 16 décembre 2011) **soit une subvention totale du département des Yvelines de 525 000 euros** qui se répartit selon le tableau ci-après.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL DE LA COMMUNE DE MANTES-LA-VILLE (en euros)

OPERATIONS	Montant des travaux H.T.	Montant plafonné par le département	Subvention du département des Yvelines	Subvention de la région Ile de France	Subvention de l'Etat DETR	Part communale	Année de commencement des travaux
1- Construction de salles associatives (Maison des associations)	2 418 500	900 000	315 000	810 000	0	1 293 500	2012
			13%	33,5%	0%	53,5%	
2- Réhabilitation et extension d'un centre de vie sociale (Arche en Ciel)	300 000	300 000	105 000	0	60 000	135 000	2013
			35%	0%	20%	45%	
3- Restructuration d'un centre de vie sociale (Augustin Serre)	300 000	300 000	105 000	0	60 000	135 000	2013
			35%	0%	20%	45%	
TOTAUX	3 018 500	1 500 000	525 000	810 000	120 000	1 563 500	

CONTRAT DEPARTEMENTAL DE VERSAILLES

(6^{ème} contrat départemental)

I- Présentation de la collectivité

Superficie du territoire : 2 618 hectares.

Localisation de la collectivité : au nord-est du département dans le canton de Versailles.

Population : 88 519 habitants (RP 2009 population totale)

Evolution depuis 1999-2009 : 0% (pop. RGP 99 : 88 476 habitants)

Solde migratoire 1999-2008 : - 6%

Logements : 41 110 logements en 2006

Evolution - rythme annuel moyen de construction 2000-2004 : 119 logements

La commune de Versailles a signé un CDOR pour la période 2007-2012 avec une programmation annuelle de 295 logements, dont 36% en locatif social.

II- Environnement de la collectivité

OIN : La commune est partie prenante de l'OIN Paris-Saclay.

SDADEY : La commune constitue une entité principale.

SDEN : - la frange ouest du camp des Matelots, dans le triangle formé par la voie ferrée et la RD 10 ont une fonction de coupure verte et de maîtrise des fronts urbains ;

- les terrains de l'INRA ont une fonction agricole;

- le domaine du Château de Versailles, le Parc de Chèvreloup, les bois Saint-Martin, de Satory, du Cerf-Volant et du Pont Colbert et les forêts domaniales de Fausses Reposes et de Versailles ont une fonction de loisirs.

SDVVV : Le schéma départemental identifie plusieurs itinéraires cyclables en site propre et en site partagé déjà réalisés.

Des tronçons vers la forêt de Fausse-Repose et vers les Bois de Satory restent à aménager.

PLU : approuvé le 8 septembre 2006 et révisé le 29 décembre 2011.

EPCI : La commune est membre de la Communauté d'Agglomération de Versailles Grand Parc.

EPFY : Une convention de maîtrise foncière d'une durée de cinq ans (CA 17/12/08) a été conclue avec la commune pour la réalisation d'un projet urbain sur le site de la caserne Pion. Le montant de l'engagement financier maximal s'élève à 10 000 000 d'euros.

III- Objectifs de la collectivité en matière d'offre d'équipements et d'aménagement d'espaces publics

La commune souhaite concentrer ses investissements dans le contrat départemental sur l'aménagement d'espaces publics. En plus des 830 hectares de Domaine National que constitue le site du château de Versailles et des 350 hectares couverts par les Forêts Domaniales de Versailles et de Fausses Reposes, la commune dispose de 88 hectares d'espaces verts répartis en jardins, squares, pelouses, parcs forestiers et cimetières.

Deux des opérations du contrat s'inscrivent dans le cadre de l'opération « Versailles Chantiers ». Cette opération présente un volet transport qui vise à créer un pôle d'échange multimodal autour de la gare des chantiers et un volet urbain. Ce dernier prévoit, outre la construction d'un programme immobilier mixte, l'aménagement des espaces publics dans l'objectif de valoriser et de désenclaver le site.

IV- Description des opérations (cf. illustrations en annexe)

Il est à noter que cette collectivité n'a pas fait appel au CAUE ni aux Espaces Info Energie dans l'élaboration de ces dossiers. Ces acteurs publics sont en effet à la disposition des collectivités pour les aider à réaliser leurs projets urbains. Les deux premières opérations du contrat sont contiguës et s'inscrivent dans le projet urbain et paysager, lié à l'aménagement du pôle d'échange multimodal de Versailles Chantiers, marqué par la présence d'un patrimoine architectural, technique et historique. Leur aménagement permettra notamment de créer une liaison entre la gare des Chantiers et l'avenue de Sceaux avec, au-delà, le quartier Saint-Louis.

1- Création d'un jardin public sur le site des étangs Gobert

L'Étang Carré, ancien réservoir pour l'alimentation en eau des fontaines du parc du château, est aujourd'hui un espace vert enclavé entre l'Avenue de Sceaux et le site de la gare des Chantiers dont les caractéristiques liées à son fonctionnement ont été conservées : altitude du bassin (NGF 139) avec murs de berge et promenoirs (NGF 143), balconnets au dessus du plan d'eau avec commandes à guillotine, chambre des vannes ...

Le projet, qui prévoit de mettre en valeur ces caractéristiques existantes, se compose de plusieurs entités :

- la création d'une voie verte : outre une bande de 5 mètres réservée à la circulation, un square linéaire sera ponctuellement planté et équipé de jeux pour enfants.
- L'aménagement du fond de l'Etang Carré : des escaliers permettront d'accéder au jardin, situé en contrebas, depuis une promenade périphérique largement arborée. La végétation de strate basse se partagera entre pelouse et prairie.
- Le passage des Etangs Gobert (ouvert en 2010) qui longe l'Etang Carré sera définitivement aménagé en cohérence avec le projet paysager

Montant des travaux HT, en euros	750 000
Subvention départementale (20%)	150 000

2- Restauration du bassin des Francine et mise en valeur du site

La place des Francine ferme la perspective de l'avenue de Sceaux et en marque la limite. Elle est composée d'un bassin (ancien abreuvoir à usage militaire) appuyé sur un mur en hémicycle qui présente un intérêt patrimonial et fait office de fond de décors. Les abords de ce site ne sont pas valorisés et sont utilisés partiellement comme stationnement.

Le projet prévoit la requalification de ce site amené à fonctionner comme une place urbaine. La voie verte précitée qui rejoindra le pôle des chantiers y aboutira. La place sera recomposée dans une déclinaison essentiellement minérale avec, au centre, un bassin alimenté qui reprendra le dessin de l'ancien abreuvoir. Le mur en hémicycle sera restauré et les arbres qui le doublent seront remplacés par une charmille typique du paysage versaillais. Enfin, les abords seront pavés selon le calepinage d'origine.

Montant des travaux HT, en euros	900 000
Subvention départementale (17%)	150 000

3- Création d'un jardin des Cours des Senteurs

Le projet d'aménagement d'un jardin des Cours de Senteurs s'inscrit dans un projet urbain visant à désenclaver le quartier Saint-Louis (via le jardin des Récollets) depuis le Château en ouvrant au public un passage composé d'espaces successifs en cœur d'îlot.

Le projet prévoit l'aménagement de 3 cours aux configurations différentes sur le thème des senteurs :

- la « Cour des Senteurs », directement accessible par un porche, depuis la rue de la Chancellerie sera aménagée en cohérence avec le programme immobilier connexe (création de la maison des parfums aménagement de l'office de tourisme, création de commerces et de logements). La composition de la Cour des Senteurs sera essentiellement minérale avec un revêtement en pavés de grès, la plantation d'un arbre isolé et l'aménagement d'un micro-jardin.
- les « Cabinets à herboriser » occupent la cour centrale. L'aménagement propose une promenade en bois autour d'un espace planté le long de laquelle seront disposés des supports pédagogiques verticaux évoquant les matières premières végétales des parfumeurs. Ces supports pédagogiques alternés à des plantes grimpantes habilleront les pignons aveugles périphériques.
- Le jardin des Récollets comprendra le « Carré des Parfumeuses » dans sa partie haute: il est prévu de remodeler le terrain en roseraie parfumée autour d'une placette minérale conçue autour de quatre pommiers décoratifs existants. La partie basse du jardin sera occupée, pour 2/3 de sa superficie par la « Clairière des Pollinisateurs », vaste pelouse centrale composée d'un mélange d'herbacées.

Montant des travaux HT, en euros	1 000 000
Subvention départementale (15%)	150 000

V- Proposition de décision

Les projets de la commune de Versailles, approuvés par **la délibération du conseil municipal du 29 mars 2012**, sont conformes au règlement des contrats départementaux.

Il est proposé de retenir l'ensemble des opérations pour un montant de 1 500 000 euros HT financés au taux de **30%** soit une **subvention totale du département des Yvelines de 450 000 euros** qui se répartit selon le tableau ci-après.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL DE LA COMMUNE DE VERSAILLES (en euros)

OPERATIONS	Montant des travaux H.T.	Montant plafonné par le département	Subvention du département des Yvelines	Subvention de la région Ile de France	Dotations d'action parlementaire	Part communale	Année de commencement des travaux
1- Création d'un jardin public sur le site des étangs Gobert	750 000	500 000	150 000	262 500	-	337 500	2012
			20%	35%	-	45%	
2- Restauration du bassin des Francine et mise en valeur du site	900 000	500 000	150 000	315 000	-	435 000	2013
			17%	35%	-	48%	
5- Création d'un jardin des cours des senteurs	1 000 000	500 000	150 000	350 000	80 000	420 000	2012
			15%	35%	8%	42%	
TOTAUX	2 650 000	1 500 000	450 000	927 500	80 000	1 192 500	

CONTRAT DEPARTEMENTAL INTERCOMMUNAL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DES DEUX RIVES DE LA SEINE (1^{er} contrat départemental intercommunal)

I- Présentation de la collectivité

Superficie du territoire : 9 007 hectares

Localisation de la collectivité : au nord du département dans les cantons de Meulan, Triel-sur-Seine, Andrésy et Poissy-Nord

Population : 91 619 habitants (RP 2009 population totale)

Evolution de la population 1999-2008 : + 5,1% (pop. RGP 99 : 87 155 habitants)

Evolution de l'offre de logement : rythme annuel moyen de construction 2000-2004 : 243 logements

La communauté d'agglomération a signé un CDOR pour la période 2010-2013, sur une base de programmation de 2500 logements, dont minimum 35% en locatif social et 80% en logements collectifs.

II- Environnement de la collectivité

OIN : Huit communes de la communauté d'agglomération sont parties prenantes de l'OIN Seine-Aval. Ces communes sont concernées par un périmètre juridique.

SDADEY : Carrières-sous-Poissy et Verneuil-sur-Seine constituent des entités secondaires du pôle structurant de Poissy. Andrésy, Chanteloup-les-Vignes et Triel-sur-Seine se situent dans la couronne urbaine de ce pôle.

SDVVV : Le schéma départemental identifie un itinéraire cyclable en site propre ou en site partagé le long des deux rives de la Seine qui traversent le territoire de la communauté d'agglomération.

EPFY : Une convention d'action de maîtrise d'une durée de deux ans (CA 15/10/09) a été conclue avec la communauté d'agglomération pour la réalisation de programmes de développement économique dans le parc de l'éco-construction à Carrières-sous-Poissy. Le montant de l'engagement financier maximal s'élève à 1 500 000 €.

Une convention d'action foncière d'une durée de deux ans (CA 01/12/10) a également été conclue avec la CA2RS pour la réalisation d'un projet urbain sur les communes de Carrières-sous-Poissy et Triel-sur-Seine. Le montant de l'engagement financier maximal s'élève à 12 000 000 €.

III- Objectifs de la collectivité en matière d'offre d'équipements et d'aménagement d'espaces publics

La communauté d'agglomération des deux rives de la Seine initialement composé de 6 communes (Andrésy, Carrières-sous-Poissy, Chanteloup-les-Vignes, Chapet, Triel-sur-Seine et Verneuil-sur-Seine) regroupe depuis le 1^{er} janvier 2012, conformément à l'arrêté du préfet des Yvelines du 31/12/11, 6 communes supplémentaires (Vernouillet, Médan, Villennes-sur-Seine, Orgeval, Morainvilliers et les Alluets-le-Roi).

La communauté d'agglomération dont le territoire est situé aux portes de la Seine Aval, souhaite affirmer une identité économique et mieux équilibrer les emplois et l'habitat afin de diminuer les migrations domicile-travail et d'améliorer la qualité de vie. Pour définir et mettre en œuvre son projet de développement, elle s'est dotée d'un Projet de Territoire et d'un programme local de l'habitat. Pour favoriser le développement économique, la communauté d'agglomération a choisi d'impulser une filière d'éco-construction et d'organiser l'activité autour d'un éco-pôle.

IV- Description des opérations (cf. illustrations en annexe)

Il est à noter que cette collectivité n'a pas fait appel au CAUE ni aux Espaces Info Energie dans l'élaboration de ces dossiers. Ces acteurs publics sont en effet à la disposition des collectivités pour les aider à réaliser leurs projets urbains.

1- Aménagement du quai de Seine à Andrésy

La requalification de l'axe majeur, qui s'étend sur environ deux kilomètres, permettra de valoriser les berges de Seine, atout essentiel pour l'attractivité touristique de la ville. Cet axe s'intègre dans le schéma départemental « véloroutes – voies vertes » tant au niveau départemental, que national et européen, Andrésy se situant sur l'itinéraire « Paris-Londres » et « Paris-Rouen ». Le projet global comprend six phases de travaux entre 2012 et 2020 avec notamment la mise en place de circulations douces piétons – vélos sécurisées et la redéfinition des stationnements.

L'aménagement du quai de Seine constitue le premier tronçon de travaux avec la création d'une piste cyclable, d'une zone 30, de places de stationnement, d'une promenade en paletage bois, l'enfouissement des réseaux aériens et l'implantation de nouveaux candélabres. Les travaux financés dans le cadre du contrat départemental portent sur l'aménagement de 22 places de stationnement, l'aménagement d'un trottoir et le renouvellement de l'éclairage public.

Montant des travaux HT, en euros	182 563
Subvention départementale (27%)	49 000

2- Construction d'un centre technique communautaire à Chanteloup-les-Vignes

Avec le transfert de la compétence voirie à la communauté d'agglomération, les services techniques communautaires regroupent 60 agents ainsi qu'un parc technique et automobile de 65 véhicules nécessaire à l'entretien de la totalité des voiries des 12 communes adhérentes. Aujourd'hui, les agents sont répartis sur le territoire au sein des centres techniques communaux existants ce qui ne permet pas de rationaliser les moyens et d'optimiser les interventions de gestion, d'entretien et de maintenance de la voirie.

La création d'un centre technique communautaire à Chanteloup-les-Vignes permettra de regrouper les agents des communes d'Andrésey, Carrières-sous-Poissy, Chanteloup-les-Vignes et Triel-sur-Seine. Des centres techniques communaux « satellites » continueront à accueillir des agents de la communauté d'agglomération pour optimiser les temps de déplacements notamment dans le cadre d'intervention d'urgence.

Ce nouvel équipement, d'une superficie d'environ 1500 m², sera aménagé dans le bâtiment dans ancien centre commercial. Il sera composé d'une zone administrative (accueil, bureaux, salle de réunion), d'une zone technique (ateliers, locaux d'entretien), d'un garage et d'une zone de stockage des matériaux.

Montant des travaux HT, en euros	2 283 251
Subvention départementale (14%)	315 000

3- Construction d'un planétarium au Parc aux Etoiles à Triel-sur-Seine

Depuis 2007, le Parc aux Etoiles a engagé la rénovation du Starball qui est composé d'un projecteur de 2,30 mètres de haut et de 1,60 mètre de diamètre, avec 10 000 lentilles à sa surface. La communauté d'agglomération souhaite réaliser un planétarium de 70 places assises ainsi qu'un nouvel aménagement de l'entrée du Parc aux Etoiles pour accueillir le Starball rénové.

Le projet prévoit la construction d'un planétarium composé d'une salle de projection de 114 m² avec une coupole de 12 mètres de diamètre, un bureau, des locaux techniques et des sanitaires pour le public. Pour améliorer l'accès des visiteurs, un parking paysager d'une capacité de 50 places automobiles et deux places pour les autocars sera également réalisé en dalles gazon.

Montant des travaux HT, en euros	853 444
Subvention départementale (19%)	161 000

V- Proposition de décision

Les projets de la communauté d'agglomération DES DEUX RIVES DE LA SEINE, approuvés par **la délibération du conseil communautaire du 12 décembre 2011**, sont conformes au règlement des contrats départementaux.

Il est proposé de retenir l'ensemble des opérations pour un montant de 1 500 000 euros HT financés au taux de **35%** soit une **subvention totale du département des Yvelines de 525 000 euros** qui se répartit selon le tableau ci-après.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DES DEUX RIVES DE LA SEINE (en euros)

OPERATIONS	Montant des travaux H.T.	Montant plafonné par le département	Subvention du département des Yvelines	Subvention de la région Ile de France	Part CA2RS	Année de commencement des travaux
1- Aménagement du quai de Seine (Andrésey)	182 563	140 000	49 000	0	133 563	2012
			27%		73%	
2- Construction d'un centre technique communautaire (Chanteloup-les-Vignes)	2 283 251	900 000	315 000	840 075	1 128 176	2012
			14%	37%	49%	
3- Construction d'un planétarium au Parc aux Etoiles (Triel-sur-Seine)	853 444	460 000	161 000	306 311	386 133	2012
			19%	36%	45%	
TOTAUX	3 319 258	1 500 000	525 000	1 146 386	1 647 872	

CONTRAT DEPARTEMENTAL INTERCOMMUNAL DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE BAILLY – NOISY LE ROI (3^{ème} contrat départemental)

I- Présentation de la collectivité

Superficie du territoire : 1 196 hectares.

Localisation de la collectivité : au nord-est du département dans le canton de Saint-Nom-la-Bretèche

Population : 12 293 habitants (RP 2009 population totale)

Evolution depuis 1999-2009 : + 1% (pop. RGP 99 : 12 182 habitants)

Solde migratoire 1999-2008 : - 12%

Logements : 4 863 logements en 2006

Evolution - rythme annuel moyen de construction 2000-2004 : 36 logements

La commune de Noisy-le-Roi a signé un CDOR pour la période 2011-2013, sur une base de programmation de 33 logements locatif sociaux.

II- Environnement de la collectivité

SDADEY : Le territoire intercommunal est situé à proximité immédiate de l'entité principale de Versailles.

SDEN : - le terrain de golf a une fonction récréative

- les coteaux sud de la commune ont une fonction agricole

- les abords de la RD 307 en limite sud de la commune dans la perspective du confortement des franges de la plaine de Versailles ont une fonction maîtrise des fronts urbains

SDVVV : un itinéraire cyclable en site propre, identifié au schéma départemental, traverse la commune du nord au sud.

Une portion desservant le site sportif intercommunal reste à aménager.

PLU (de la commune de Noisy-le-Roi où sont implantés les projets) : approuvé le 4 avril 2007 et modifié le 25 janvier 2010.

EPCI : Bailly et Noisy le Roi sont membres la Communauté d'Agglomération de Versailles Grand Parc.

EPFY : Une convention d'action foncière pour la réalisation de projets urbains a été signée avec Noisy-le-Roi pour la période 2011-2013. Le montant de l'engagement financier maximal s'élève à 4 500 000 euros.

III- Objectifs de la collectivité en matière d'offre d'équipements et d'aménagement d'espaces publics

Le Syndicat Intercommunal de Bailly – Noisy le Roi (SIBANO) a pour mission de réaliser et d'entretenir, pour le compte des deux communes, des équipements et installation essentiellement à vocation sportive. Les équipements sportifs du SIBANO comprennent trois terrains de football (dont un synthétique), quinze courts de tennis, un plateau d'évolution, une piste d'athlétisme, un gymnase, un terrain de jeux libres, deux salles de sport polyvalentes, une maison des jeunes et des associations, des vestiaires et un club house pour le football et le tennis.

IV- Description des opérations (cf. illustrations en annexe)

Il est à noter que cette collectivité n'a pas fait appel au CAUE ni aux Espaces Info Energie dans l'élaboration de ces dossiers. Ces acteurs publics sont en effet à la disposition des collectivités pour les aider à réaliser leurs projets urbains, dans le cadre de conventions d'accompagnement.

La majorité des équipements sportifs du SIBANO sont regroupés sur le complexe sportif situé à proximité du collège accueillant les élèves de Bailly et de Noisy le Roi, sur le territoire communal de Noisy le Roi. Toutes ces installations sont utilisées, à titre gratuit, par les collégiens. Les trois opérations du présent contrat départemental sont implantées sur ce site.

1- Construction d'un skate parc

La pratique de ce loisir se développe en l'absence de tout équipement dédié ce qui génère des conflits d'usage. Le syndicat souhaite donc aménager un skate-parc accessible à tous. Sa situation à proximité du terrain de jeux libres vise à renforcer la dynamique de loisir de ce site.

Le projet prévoit d'aménager une aire clôturée de 1 000 m² revêtue d'un enrobé noir. Des modules d'obstacle en aluminium insonorisés constitueront les aménagements.

Montant des travaux HT, en euros	209 030
Subvention départementale (35%)	73 160

2- Réhabilitation d'un terrain de football (n°1)

Le complexe sportif dispose de deux terrains de football engazonnés qui n'ont fait l'objet d'aucune restauration depuis leur origine (1970). Des dysfonctionnements qui rendent la pratique du sport parfois dangereuse sont constatés :

- défauts de planéité des terrains,
- pelouse de qualité hétérogène suite à des maladies du gazon,
- drainage sommaire.

Le syndicat souhaite réhabiliter ces terrains à l'identique pour offrir une offre complémentaire des surfaces de revêtement, un terrain en pelouse synthétique ayant récemment été aménagé. Outre les travaux de terrassement et d'engazonnement, le projet prévoit d'installer un arrosage automatique permettant une meilleure gestion de l'eau.

Montant des travaux HT, en euros	280 100
Subvention départementale (35%)	98 035

3- Réhabilitation d'un terrain de football (n°2)

Cf. opération 2

Montant des travaux HT, en euros	280 100
Subvention départementale (35%)	98 035

V- Proposition de décision

Les projets du SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE BAILLY-NOISY-LE-ROI, approuvés par **la délibération du conseil syndical 10 novembre 2011**, sont conformes au règlement des contrats départementaux.

Il est proposé de retenir l'ensemble des opérations pour un montant de 769 230 euros HT financés au taux de **35%** soit une **subvention totale du département des Yvelines de 269 230 euros** qui se répartit selon le tableau ci-après.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL
DE BAILLY – NOISY-LE-ROI (en euros)

OPERATIONS	Montant des travaux H.T.	Subvention du département des Yvelines	Part syndicale	Année de commencement des travaux
1- Construction d'un skate parc	209 030	73 160	135 870	2012
		35%	65%	
2- Réhabilitation d'un terrain de football (n°1)	280 100	98 035	182 065	2013
		35%	65%	
3- Réhabilitation d'un terrain de football (n°2)	280 100	98 035	182 065	2014
		35%	65%	
TOTAUX	769 230	269 230	500 000	

Un récapitulatif financier des contrats départementaux décrits dans les fiches précédentes vous est proposé :

ECHEANCIER CONTRACTUEL (en euros)

MAITRE D'OUVRAGE	Montant proposé en euros HT	Montant retenu en euros HT	Montant de la subvention en euros	2012	2013	2014	2015
LE CHESNAY	2 572 694	1 500 000	450 000	410 100	-	39 900	-
L'ETANG-LA-VILLE	1 928 225	1 500 000	450 000	186 000	264 000	-	-
FONTENAY-LE-FLEURY	4 945 387	1 500 000	525 000	315 000	210 000	-	-
MAGNANVILLE	1 545 253	1 500 000	525 000	525 000	-	-	-
MANTES-LA-VILLE	3 018 500	1 500 000	525 000	315 000	210 000	-	-
VERSAILLES	2 650 000	1 500 000	450 000	300 000	150 000	-	-
Communauté d'Agglomération DES DEUX RIVES DE LA SEINE	3 319 258	1 500 000	525 000	525 000	-	-	-
SYNDICAT INTERCOMMUNAL BAILLY-NOISY	769 230	769 230	269 230	73 160	98 035	98 035	-
TOTAL	20 748 547	11 269 230	3 719 230	2 649 260	932 035	137 935	-

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE VERSEMENT (en euros)

MAITRE D'OUVRAGE	Montant proposé en euros HT	Montant retenu en euros HT	Montant de la subvention en euros	2012	2013	2014	2015
LE CHESNAY	2 572 694	1 500 000	450 000	0	205 050	244 950	0
L'ETANG-LA-VILLE	1 928 225	1 500 000	450 000	186 000	264 000	0	0
FONTENAY-LE-FLEURY	4 945 387	1 500 000	525 000	157 500	276 500	91 000	0
MAGNANVILLE	1 545 253	1 500 000	525 000	0	262 499	262 501	0
MANTES-LA-VILLE	3 018 500	1 500 000	525 000	0	262 500	262 500	0
VERSAILLES	2 650 000	1 500 000	450 000	0	450 000	0	0
Communauté d'Agglomération DES DEUX RIVES DE LA SEINE	3 319 258	1 500 000	525 000	24 500	262 500	238 000	0
SYNDICAT INTERCOMMUNAL BAILLY-NOISY	769 230	769 230	269 230	73 160	98 035	98 035	0
TOTAL	20 748 547	11 269 230	3 719 230	441 160	2 081 084	1 196 986	0

Compte tenu de ces éléments, je vous propose d'adopter le projet de délibération suivant :